



PRESERVER ET VALORISER LE FONCIER AGRICOLE DISPONIBLE ET FACILITER SON ACCES POUR ASSURER LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE PLUS DIVERSIFIEE



STRUCTURER DES FILIERES ALIMENTAIRES DE PROXIMITE GARANTISSANT UNE JUSTE REMUNERATION ET REpondANT AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



DEVELOPPER ET VALORISER LES PRODUITS LOCAUX DANS LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION, NOTAMMENT EN RESTAURATION COLLECTIVE.



CONTRIBUER A CHANGER LES MODES DE CONSOMMATION ET A LUTTER CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE



ASSURER LA PARTICIPATION DE TOUS LES ACTEURS DU SYSTEME ALIMENTAIRE TERRITORIAL, Y COMPRIS LES HABITANTS, DANS LA FORMULATION ET LA MISE EN PLACE D'actions COLLECTIVE

OO 1.1. ASSURER LE MAINTIEN DE LA SURFACE AGRICOLE UTILE

OO.1.2. FACILITER LA TRANSMISSION DES FERMES ET L'INSTALLATION DE NOUVEAUX AGRICULTEURS

OO 1.3.ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

OO 2. 1 . ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION AGRICOLE ET LE DEVELOPPEMENT DE FILIERES DE PROXIMITE

OO.2.2. ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS VERS DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

OO 23. CONTRIBUER À LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE ET À LA VALORISATION DES DECHETS ORGANIQUES EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

OO 3.1. CONNAITRE LES BESOINS ALIMENTAIRES ET FAIRE CONNAITRE L'OFFRE DE PROXIMITE

OO. 3.2 ACCOMPAGNER LA RESTAURATION COLLECTIVE A UTILISER DES PRODUITS LOCAUX ET RESPECTER LES OBJECTIFS DE LA LOI EGALIM

OO 3.3 DEVELOPPER DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION DE PROXIMITE (MARCHÉS, PROJET DE VENTE COLLECTIF, OFFRES AGRITOURISTIQUES)

OO 4.1. SENSIBILISER LES HABITANTS ET LES SCOLAIRES AFIN DE FAIRE EVOLUER LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET ENCOURAGER LE PASSAGE A L'ACTION

OO 4.2. CONTRIBUER A LUTTER CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE PAR LA COORDINATION ET LA MOBILISATION DE TOUS

OO 5.1. POURSUIVRE L'ANIMATION TERRITORIALE ET LE SUIVI DU PAT AFIN DE GARANTIR UNE GOUVERNANCE DYNAMIQUE ET LA PARTICIPATION DE TOUS.

OO 5.2. METTRE EN PLACE UN OUTIL DE SUIVI EVALUATION DE LA STRATÉGIE